

Risques majeurs

Le plan communal de sauvegarde (PCS)



La ville de Saint-Marcellin s'est dotée d'un Plan communal de sauvegarde (PCS), un outil réglementaire à disposition du Maire lui permettant de se préparer et d'entraîner les équipes communales à faire face à des situations très diverses : catastrophes naturelles, technologiques ou de transport...

Le PCS détermine les mesures de sauvegarde et de protection des personnes, les modes de diffusion de l'alerte, les consignes de sécurité, les moyens disponibles et les mesures d'accompagnement et de soutien des populations.

Son objectif est de mettre en place une organisation réactive et efficace, élaborée et partagée par tous les acteurs de la commune pour protéger au mieux la population.

Le PCS doit être testé régulièrement au cours d'exercices et d'entraînements de gestion de crise.

Le Document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim)

Faisant partie du Plan communal de sauvegarde, le Document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim) a pour ambition d'informer les Saint-Marcellinois et de leur

permettre d'adopter les bons réflexes. Il recense les informations et les conseils pratiques et utiles. Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde pour faire face aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune.

[Dicrim](#)

Les risques naturels majeurs : zone de sismicité type 4

- Présence d'une zone aléa faible de retrait-gonflement argile

Les bons gestes

- Mettez-vous à l'abri
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes téléphoniques pour les secours

Informations complémentaires

- Site interministériel d'information et de prévention des risques majeurs : <https://www.gouvernement.fr/risques>
- Vigilance météorologique de Météo France : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr>
- Préfecture de l'Isère : <https://www.isere.gouv.fr/>

A télécharger



[Carte des aléas](#)



[Dicrim](#)